

Éducation

Petite et cosmopolite

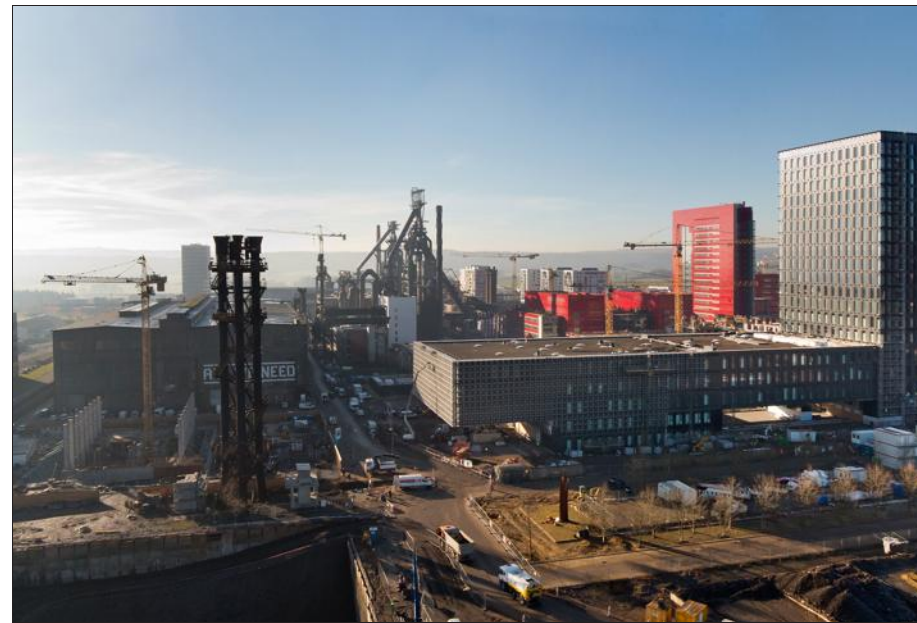
L'université de Luxembourg (6.000 étudiants) prend ses nouveaux quartiers sur le site d'Esch-Belval.

À la rentrée prochaine, 2.000 des 6.000 étudiants de l'université de Luxembourg auront pris possession de leurs nouveaux locaux sur le site d'Esch-Belval, à la frontière française. D'autres vagues de déménagement suivront. Située à 25 km au sud-ouest de la capitale du grand-duché, cette ancienne friche industrielle symbolise aujourd'hui l'ambition du pays. Autour des hauts-fourneaux d'Arcelor Mittal conservés comme témoins du passé, s'est développé et continue de se développer un nouvel ensemble urbain, intégrant habitat, commerce, bureaux, loisirs... mais aussi l'enseignement, la recherche et des logements étudiants.

Son installation sur le site d'Esch-Belval constitue une opportunité de taille pour l'université jusqu'alors disséminée en plusieurs endroits de la ville de Luxembourg et créée en 2003 dans l'objectif de diversifier l'économie d'un pays trop dépendant de la seule finance. Le souhait étant d'impulser une économie basée sur la créativité et l'innovation.

6.000 étudiants, 107 nationalités

L'université de Luxembourg est une université « de niche », concentrée autour de trois domaines forts : l'économie, le droit et la finance ; les sciences,



■ L'université et les centres de recherche s'installent sur l'ancienne friche d'Esch-Belval. Les hauts-fourneaux ont été réhabilités comme témoins du passé. Photo DR

et les lettres, sciences humaines, arts et sciences de l'éducation. Elle est par ailleurs très centrée sur la recherche, avec une trentaine de formations de niveau master et doctorat.

L'université de Luxembourg présente plusieurs particularités : elle est l'unique université du grand-duché, c'est une petite université (6.000 étudiants), et elle est très cosmopolite (107 nationalités représentées chez les étudiants, 60 chez les chercheurs et personnels). Ces caractéristiques constituent autant d'atouts : une forte proximité entre en-

seignants et étudiants pour des conditions d'études optimales, l'ensemble des formations dispensées en deux ou trois langues, des relations facilitées avec le monde économique.

En début d'année, un nouveau recteur (l'équivalent d'un président en France) a été installé à la tête de l'université de Luxembourg : le Dr Rainer Klump arrive d'Allemagne où il était vice-président de l'université Johann Wolfgang Goethe de Francfort-sur-le-Main, l'une des plus grandes universités d'outre-Rhin (Lire par ailleurs).

Marie-Hélène VERNIER

Repères

► **Effectifs** : 6.000 étudiants de 107 nationalités dont 48 % d'étudiants luxembourgeois, 14 % de Français ; 60 nationalités différentes parmi les chercheurs et le personnel.

► **Langues** : français, anglais et allemand. Les cours dans cette université internationale sont donnés en deux, voire trois langues.

► **Emploi** : plus de 60 % des offres d'emploi au Luxembourg nécessitent un diplôme universitaire.

► **Aux tests PISA** (Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 15 ans) de l'OCDE, le Luxembourg se situe toujours en dessous de la moyenne des pays visés, probablement en raison de l'hétérogénéité du public scolaire puisque 44 % de la population du pays est étrangère, 85 % dans la ville de Luxembourg elle-même.



Questions à Rainer Klump

recteur de l'université de Luxembourg

« Cette université est considérée par le gouvernement comme un des moteurs de la diversification de l'économie du pays »

Être à la tête d'une université aussi cosmopolite que la vôtre, est-ce une difficulté ou un atout ?

C'est pour moi un des grands atouts de cette université. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai pris ce poste. J'aime beaucoup cet environnement multilingue, multiculturel. L'université est née dans un contexte multiculturel ; il s'agit de quelque chose de très important pour son image. Par ailleurs, j'aime beaucoup cette université considérée par le gouvernement comme un des moteurs de la diversification de l'économie du pays.

Quels sont les principaux défis à relever aujourd'hui ?

L'université de Luxembourg est une jeune université. Il nous faut aujourd'hui, après 10 ans d'existence, dresser un bilan critique, définir un standard dans les procédures, établir une culture commune de l'université. Les étudiants et chercheurs arrivent chez nous de partout dans le monde avec différentes idées sur ce que représente une université. Il nous faut établir une culture qui tienne compte de tout ce que les gens apportent avec eux. **Les de votre investiture, vous avez évoqué la question d'une structure**

de financement fiable...

La dotation annuelle de l'État pour 2015 est de 145 millions d'euros. À côté, nous avons environ 35 millions d'euros provenant de notre fonds national de recherche et de fonds européens auxquels s'ajoutent quelques contributions privées (entreprises, fondations...). Je pense que le bon équilibre, afin de garder la transparence nécessaire, est de ne pas dépasser les 2/3-1/3, c'est-à-dire 2/3 de fonds publics, 1/3 de fonds privés sur lesquels nous avons encore quelques marges de manœuvre. **Propos recueillis par M.-H. V.**

Karine FRELIN
Quelques places sont encore disponibles : contacter la DSDEN du Territoire de Belfort au 03.84.46.69.32.

► **Langues** : français, anglais et allemand. Les cours dans cette université internationale sont donnés en deux, voire trois langues.

► **Emploi** : plus de 60 % des offres d'emploi au Luxembourg nécessitent un diplôme universitaire.

► **Aux tests PISA** (Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 15 ans) de l'OCDE, le Luxembourg se situe toujours en dessous de la moyenne des pays visés, probablement en raison de l'hétérogénéité du public scolaire puisque 44 % de la population du pays est étrangère, 85 % dans la ville de Luxembourg elle-même.

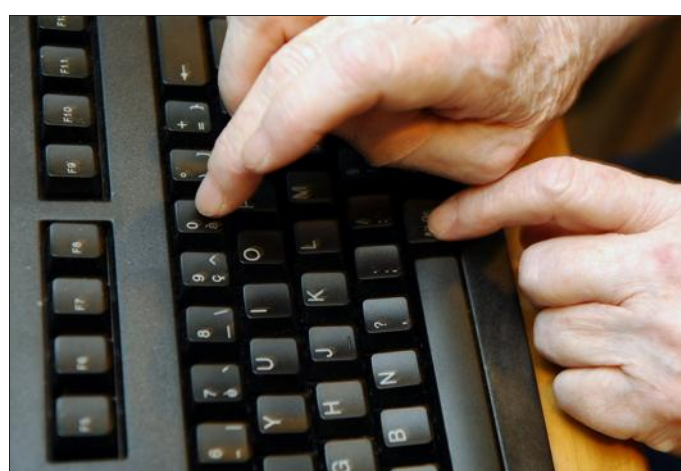
À votre service

Question conso

Client à son insu d'un fournisseur d'accès

Je viens de recevoir un courrier m'annonçant que j'étais client d'un fournisseur d'accès Internet alors que je n'ai rien signé. Je souhaite faire annuler ce contrat. Comment dois-je faire ?

Il s'agit au mieux d'une erreur lors de la souscription d'un contrat par un autre consommateur, au pire d'un faux document ayant servi à vous considérer comme client. Vous ne pouvez donc être engagé par celui-ci car en application de l'article 1102 du Code civil, il faut deux parties pour que le contrat soit valide et que l'assentiment express au sens de l'article 1108 du même code ait été recueilli. À défaut, on ne peut demander quoi que ce soit. Nous vous conseillons



d'adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à la société pour contester cet engagement et de prévenir votre opérateur actuel. Par ailleurs, faites aussi un courrier à votre

banque pour qu'une opposition soit faite à toute demande de prélèvement.

► **Rubrique réalisée avec l'association de défense des consommateurs de Lorraine ; contact@adc54.fr**

Le conseil

► **Fermeture d'un compte bancaire.** Un préavis de 30 jours doit être laissé lors de la fermeture d'un compte bancaire par une banque.

Consozapping

► **Jambon en Chine.** Du jambon cuit français sera pour la première fois commercialisé en Chine à partir de juillet, a annoncé la société française Brocéliande, qui vient de conclure un accord avec le distributeur chinois Sinodis. Brocéliande (Groupe Cooper), qui doit exporter 50 tonnes de produits vers la Chine lors de sa première année, pour un chiffre d'affaires estimé à 10 millions de yuans (1,4 million d'euros), vise l'exportation de 200 tonnes l'année suivante.

► **Vignoble.** Les étrangers sont propriétaires de 2 % du vignoble français mais avec la crise économique, une parité défavorable et le « french bashing », les achats se sont tassés entre 2011 et 2015, sauf dans le Bordelais grâce aux investissements chinois jusqu'en 2014, selon une étude du réseau Vinea.

► **Rillettes et saucissons.** La charcuterie française a connu de timides signes de reprise en 2014 avec une légère augmentation de la production et le retour à la création d'emplois, mais le ralentissement de la consommation à domicile et celui des exportations inquiètent. Quelques familles de produits sont touchées par cette baisse : saucisses à pâte fine, saucissons secs, andouilles et andouillettes, tandis que les rillettes et les saucissons à cuire continuent de progresser.



Spiritueux Écosse-Brésil...

« From Scotland with a zest do Brazil » (d'Écosse avec un zest de Brésil), c'est ainsi que se définit Ballsao. La rencontre du savoir-faire écossais et d'une coutume brésilienne ancestrale d'ajouter du citron vert dans d'Ballantine's Brasil. C'est un alcool à base de whisky écossais, mais plus léger à 35°, partiellement macéré avec des écorces de citrons verts brésiliens. Cette nouveauté se consomme nature avec de la glace, mais aussi en cocktail pour donner une « caipirinha » revisitée ou allongée de limonade.

► **Ballantine's Brasil, 17,50 €.**

Vos droits



De la casse en déménageant

Si le déménageur perd ou casse la marchandise, le délai n'est que d'un an pour saisir la justice et demander réparation.

Même si ce délai est court, il ne constitue pas une clause abusive, précise la Cour de cassation. Dès lors qu'il s'agit d'un transport, la loi impose au client de saisir la justice dans le délai d'un an après la livraison, en cas d'avarie, de perte ou de retard. Et selon les juges, ce délai n'est pas trop court pour permettre de rechercher entre-temps une solution amiable avant de saisir le tribunal. Les déménageurs peuvent donc préciser dans leurs

contrats qu'un an après le transport, toute réclamation sera impossible. Il ne s'agit pas d'une clause abusive qui donnerait au professionnel un avantage disproportionné sur son client consommateur. Un client soutenait donc à tort qu'il ne pouvait pas, dans un délai d'un an, négocier avec le déménageur et saisir le juge. Ce client, qui avait agi trop tardivement pour obtenir le remboursement d'un meuble brisé, faisait valoir que le déménagement était un contrat plus spécialisé qu'un simple contrat de transport et devait donc obéir à des règles différentes.

► **Cass. Civ 1, 3.6.2015, n° 639.**

Parcours Designer

Dans quels domaines peut-on exercer le métier de designer ?

Même si la moitié des designers travaillent dans la conception de nouveaux produits, d'autres domaines se développent. Pour des agences indépendantes (la moitié à Paris) ou des bureaux intégrés aux entreprises, les designers doivent répondre aux demandes de grands groupes et collaborer avec les services recherche et développement. Le design industriel regroupe différents univers : le design de produit (50 % des designers) où le but est de concevoir des objets innovants, beaux et pratiques (automobile, mode, ameublement...); le design graphique aide les grandes marques à travailler leur identité visuelle avec des logos, des publicités; le design environnemental regroupe les métiers de l'aménagement de l'espace, de l'architecture intérieure, de la scénographie, de l'urbanisme...

On retrouve aussi ces professionnels de la création dans le secteur du numérique, de la téléphonie, du high-tech (conception d'objets intelligents). Les designers entrent dans le monde du son, de la lumière, de la cuisine, de l'enseignement, de l'événementiel. On compte environ 30.000 designers en France. Concernant les formations, différents parcours peuvent être envisagés. Un bac + 2 ou 3 (BTS, diplôme national d'arts et techniques, licence pro), préparé après un baccalauréat, par exemple un bac STD2A, permet d'occuper un poste d'assistant de création. Un bac + 5 (diplôme d'école spécialisée, diplôme d'ingénieur, master pro, etc.) conduit vers un poste de designer.

Pour en savoir plus consulter la revue Parcours Onisep « Les métiers du graphisme et du design » et le site onisep.fr

► **Rubrique réalisée avec le concours du service académique d'information et d'orientation du rectorat de Nancy-Metz**

Vos questions sur vos réactions lerlestetvous@estrepubicain.fr